

## Dans ce numéro

Le mot du Maire .....	p.1
Achat de composteurs .....	p.1
Budget 2015.....	p.2
Situations travaux .....	p.3
Subvention aile Est Cloître ..	p.3
Interdiction de brûlage .....	p.4
Démarchage abusif .....	p.4
Chiens errants .....	p.4
Fête des mères.....	p.4

## Le mot du Maire

Chers amis,

Ce premier semestre 2015 voit la finalisation des travaux :

- La Maison de l'Enfance sera opérationnelle dès le 17 août pour le multi-accueil et pour le 1<sup>er</sup> septembre pour le périscolaire. Des portes ouvertes seront prévues le 5 septembre.
- Le terrain synthétique devrait être livré (sauf météo capricieuse) au plus tard mi-juillet.
- Les travaux du cloître continuent.
- Le désenclavement rue de la Combotte – rue des Seignes se réalise.
- L'étude pour la sécurisation du village suit son cours, nous vous informerons ultérieurement de l'option retenue.

Nous nous rencontrerons dans les semaines à venir pour :

- Vous présenter le projet de plan de zonage du PLU. Nous serons accompagnés des personnes publiques associées et d'un juriste pour une présentation claire et répondre à toutes vos questions.
- Le 29 mai 2015, les mamans de la commune seront mises à l'honneur.
- Le 16 août 2015, l'APPAT organise la fête patronale de sur la Seigne avec pour thème « Le chemin du Tacot ».
- Le 5 septembre 2015, le premier forum des associations aura lieu.

Toutes les associations sportives, culturelles de la commune vous présenteront leurs activités ou travaux, vous permettant ainsi de faire connaissance.

Que vous soyez Belmontois ou nouveaux arrivants, notre tissu associatif est dense et varié, il ne demande qu'à être connu de tous, venez donc leur rendre visite.

Notre commune, en moins de trois mois, a connu trois importants sinistres :

Le Musée d'Antan : où en quelques heures des années de travail et de passion sont partis en fumée. Je sais que Joseph Simonin est dans le projet de reconstruction de ce lieu d'histoire et de mémoire. Nous ne pouvons que l'encourager.

Les incendies du 1 rue des Chenevières et rue de la Tuilerie

Dans tous les cas, un élan de solidarité et de courage pour aider les occupants en détresse s'est spontanément mis en place.

Merci à tous ceux et toutes celles qui sont intervenus pour réconforter, accompagner, reloger ces sinistrés. La municipalité est fière de ses concitoyens et de leur générosité.

Je vous souhaite à tous et toutes de bonnes vacances d'été, du repos et profitez de vos proches avec une pensée à ceux qui souffrent ou qui sont dans la peine.

## Achat de composteurs

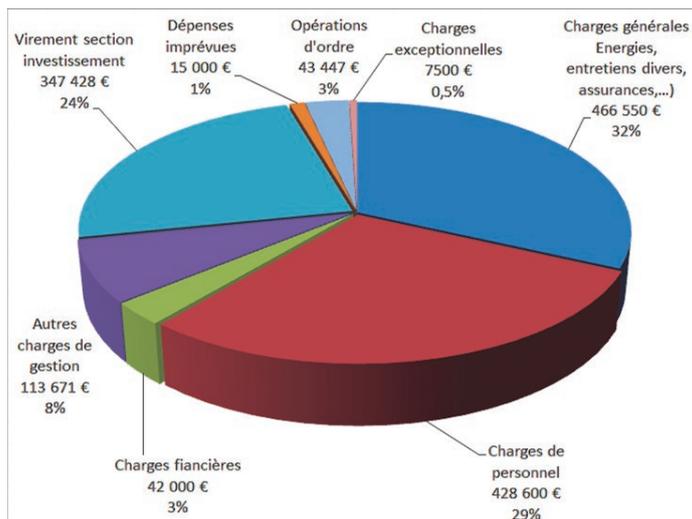


Pour les personnes souhaitant s'équiper d'un composteur, comme chaque année la commune propose de regrouper les commandes en mairie.

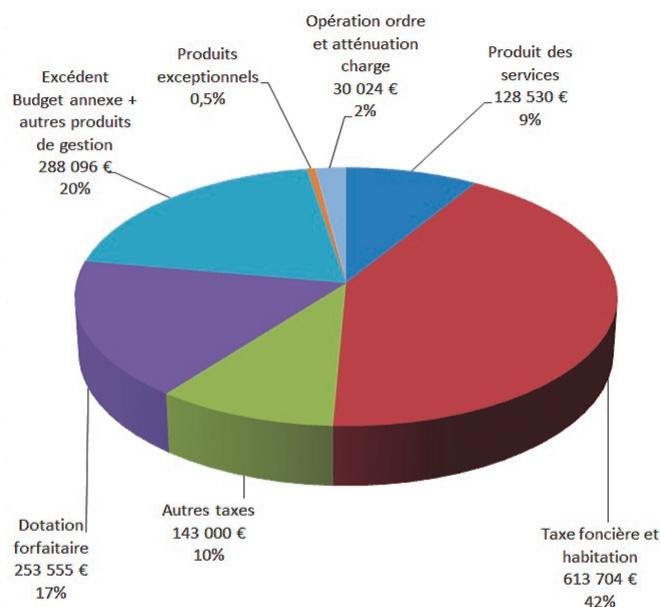
Le composteur d'une contenance de 565 L est en bois. Livré sous forme de kit, il est proposé à 25€.

Les commandes sont possibles en mairie jusqu' au 05 juin grâce aux bons de commande à disposition au secrétariat.

## Dépenses de fonctionnement



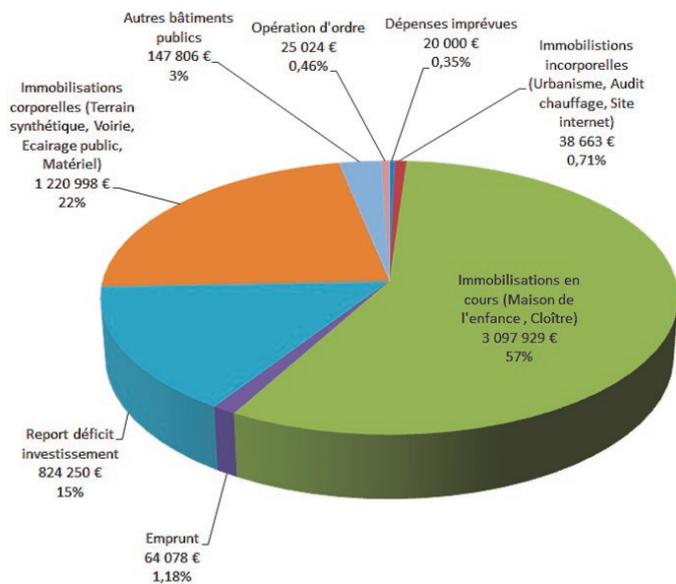
## Recettes de fonctionnement



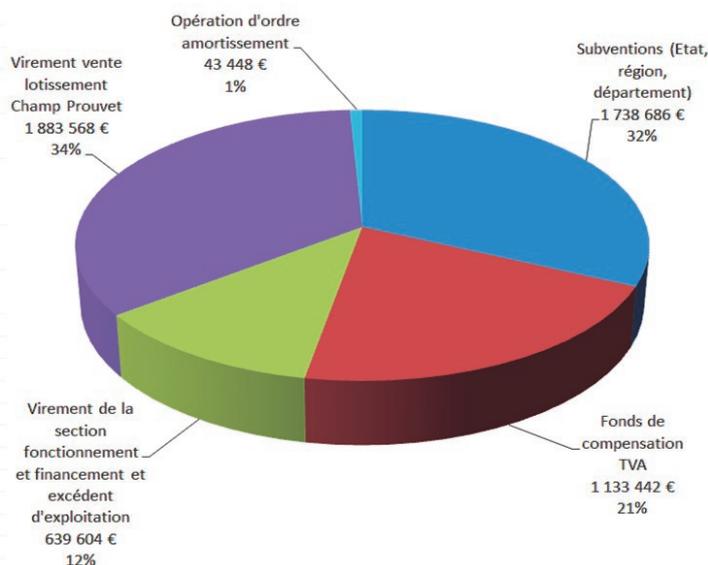
Les dotations de l'Etat ont baissé de 12% cette année.

En 2017 la baisse de dotations par rapport à 2013 sera de 37% soit 79 000 € en moins.

## Dépenses en investissement



## Recettes en investissement



## Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1%

Rappel des taux d'imposition depuis 2008

	2008 (+1%)	2009 (+3%)	2010 (+1%)	2011 (+1.5%)	2012 (+1.5%)	2013 (+1%)	2014 (+1%)	2015 (+1%)
<b>Taxe d'habitation</b>	9.85	10.15	10.25	10.40	10.56	10.67	10.78	10.89
<b>Taxe sur foncier bâti</b>	14.30	14.73	14.88	15.10	15.33	15.48	15.63	15.79
<b>Taxe sur foncier non bâti</b>	32.44	33.42	33.75	34.26	34.77	35.12	35.47	35.82

## Mur cimetière Derrière-le-Mont

Les travaux de réfection des murs du cimetière sont terminés. Vous pouvez vous rendre sur place pour admirer cette nouvelle enceinte.



## Cloître

De nombreuses entreprises sont actives dans la réhabilitation de l'aile Est du cloître.

Après une phase de démontage, la partie maçonnerie et réalisation des dalles est effectuée, ainsi qu'une bonne partie des menuiseries, chauffage et ventilation.

La reconfiguration du promenoir est en cours.



## Maison de l'enfance

Les travaux se poursuivent dans la future structure de la maison de l'enfance.

Le cloisonnement intérieur, la plomberie, l'électricité et le chauffage sont réalisés.

L'ascenseur et l'élévateur sont installés.

Les finitions, peintures sont en cours.

Le délai de livraison final est prévu pour l'été 2015

Les dossiers d'inscription au périscolaire ainsi qu'au centre de loisirs sont à retirer en mairie et à rendre jusqu'au 26 mai.



## Terrain de foot synthétique

La reprise des travaux s'est effectuée après la période hivernale.

La pose des drains, couche de forme et bordures sont en cours de réalisation. Les mâts d'éclairage ont été mis en place.

La pose du gazon synthétique ainsi que les clôtures et aménagements sont prévus pour juin.

Le délai de livraison final de l'équipement sportif est prévu pour début de l'été 2015

## Subvention aile Est du Cloître

Le Crédit Agricole de Franche-Comté, par le biais de ses caisses locales, subventionne chaque année des projets pour la plupart associatifs.

La rénovation de l'aile Est du cloître entrant dans ce cadre, la municipalité était invitée le 03 mars dernier à l'Assemblée Générale du Crédit Agricole de Morteau.

A l'issue d'une belle présentation en image de notre commune, de l'histoire de son cloître et du projet en lui-même, notre municipalité s'est vue remettre un chèque d'une valeur de 5000€.



# Interdiction de brûlage

Il a été constaté à plusieurs reprises, des brûlages de déchets de chantier et de déchets verts sur notre commune.

Nous vous rappelons que ces pratiques sont strictement interdites sur le territoire communal.

En effet, tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion (extrait de l'Article L541-2 du code de l'environnement).



Les déchets de chantier ainsi que les déchets verts doivent être acheminés à la déchèterie des Fins, désormais accessible par carte d'accès.

La carte est gratuite pour tout foyer résidant sur la Communauté de Communes du Val de Morteau et muni d'un bac vert (et sur demande, moyennant 20€ dans tout autre cas).

Horaires d'ouverture déchèterie du 1er avril au 30 septembre  
du lundi au vendredi de 7h à 11h45 et de 13h45 à 19h  
le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h



## Démarchage abusif

Une recrudescence de faits délictuels a été constatée ces derniers jours sur le Val de Morteau.

La commune de Montlebon demande à la population d'être vigilante, en cas de démarchage à domicile (vente de calendriers, vente de billets de loterie pour les écoles, collectes pour des associations, réalisation de différents travaux tels que peinture, démoussage de toiture, petite maçonnerie, élimination de nuisibles...), qu'il soit au nom de la municipalité ou non.

La population doit savoir que :

- la commune de Montlebon n'effectue aucun démarchage à domicile auprès de ses administrés ;
- et tout démarcheur doit présenter une carte professionnelle.

En cas de démarchage à domicile abusif, il faut conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la Gendarmerie de Morteau au numéro de téléphone : 03 81 67 00 17.



## Chiens errants

Votre chien erre librement dans les rues de Montlebon.

Plusieurs passants, enfants, cyclistes et autres usagers des voies publiques se sont fait peur en croisant votre animal de compagnie.

Afin de rassurer la population, nous vous rappelons que :

Les propriétaires de chien, quel qu'il soit, en sont responsables vis-à-vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, qu'ils peuvent croiser ;

Il appartient aux propriétaires de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique.

Ils doivent aussi garder le contrôle de leur animal en toutes circonstances ;

En cas de problème lié aux conditions de garde de leur chien, le maire ou le préfet peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Nous comptons bien sûr sur le civisme de chacun afin de mettre un terme à ce genre de trouble sur la commune.

# Fête des Mères

Si vous souhaitez participer à la soirée de la fête des Mères, organisée par les membres du conseil municipal et du centre communal d'action social, qui aura lieu le **vendredi 29 mai prochain à 20H00** à la salle des fêtes, merci de vous inscrire à la Mairie ou par téléphone au 03.81.67.01 85 **avant le mercredi 27 mai 2015.**